

**Contrat Enfance et Jeunesse - Convention avec les associations inscrites
au volet Enfance - Versement du solde de la subvention de la Ville au titre de
2007, versement des soldes de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse
de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de 2006 et 2007**

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Contrat Enfance et Jeunesse passé entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville a été signé le 21 décembre 2007 pour une durée de quatre ans. Il définit et encadre les modalités d'intervention, de calcul et de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) versée par la Caisse d'Allocations Familiales. Son montant est calculé sur la base de la PSEJ 2005, diminuée chaque année d'une dégressivité de 3/57 du montant 2005.

Au titre du volet Enfance de ce contrat, la Ville de Besançon subventionne avec la Caisse d'Allocations Familiales les structures suivantes : Antenne Petite Enfance, la Maison Verte et la Mutualité Française Doubs.

Par délibération du 5 juillet 2007, le Conseil Municipal a décidé de compenser pour l'année 2007, les charges résultant de la baisse du financement de la Caisse d'Allocations Familiales.

Au cours de l'année 2007, des avances de subvention et de PSEJ ont été versées aux associations conformément à la délibération du 22 mars 2007.

La CAF ayant procédé au versement de la PSEJ 2006, il convient maintenant de verser aux structures concernées, le solde des participations Ville et CAF dues au titre des années 2006 et 2007 conformément au tableau ci-dessous :

- Prestation de Service Enfance et Jeunesse 2006 :

Associations	PSEJ 2006	Avances PSEJ 2006	Solde à verser	Imputations
Antenne Petite Enfance Structure d'accueil Petite Enfance	93 800,17	86 574,84	7 225,33	65.64.6574.93013.44000
Maison Verte de Besançon (enfants)	43 628,35	37 200,48	6 427,87	65.64.6574.93014.44000
Mutualité Française Doubs Relais Assistantes Maternelles	28 354,86	24 237,77	4 117,09	65.64.6574.94022.44000

- Prestation de Service Enfance et Jeunesse 2007 :

Associations	PSEJ 2007	Avances PSEJ 2007	Solde à verser	Imputations
Antenne Petite Enfance Structure d'accueil Petite Enfance	88 589,05	70 872,00	17 717,05	65.64.6574.93013.44000
Maison Verte de Besançon (enfants)	41 204,56	32 963,00	8 241,56	65.64.6574.93014.44000
Mutualité Française Doubs Relais Assistantes Maternelles	26 779,59	21 423,20	5 356,39	65.64.6574.94022.44000

- Subvention Ville de Besançon 2007 :

Associations	Subvention 2007	Avances 2007	Solde à verser	Imputations
Antenne Petite Enfance Structure d'accueil Petite Enfance	88 589,05	66 356,80	12 334,15	65.64.6574.93013.44000
Maison Verte de Besançon (enfants)	38 255,21	28 484,80	9 770,41	65.64.6574.93014.44000
Mutualité Française Doubs Relais Assistantes Maternelles	38 918,41	18 562,40	20 356,01	65.64.6574.94022.44000

Ce solde étant calculé sur la base du budget prévisionnel pour la Mutualité Française Doubs, la subvention sera recalculée à la baisse, si le compte d'exploitation fait apparaître, un niveau de dépenses réalisées inférieur au budget prévisionnel.

Les modalités de versements de ces subventions font l'objet d'une nouvelle convention proposée en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'encaissement de la PSEJ versée par la CAF au titre de 2006 et 2007,
- se prononcer sur le versement des soldes de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse CAF 2006 et 2007, et sur le versement du solde de la subvention Ville 2007, à Antenne Petite Enfance, Maison Verte et Mutualité Française Doubs,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 4 avril 2008.